

Liège, le 8 novembre 2021

Madame/Monsieur le Bourgmestre,  
Madame/Monsieur le Président du Conseil Provincial,  
Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale,

Nous vous transmettons l'ordre du jour de notre **Assemblée générale ordinaire** qui se tiendra **le jeudi 16 décembre 2021 à 18 heures 30**, site Valdor, rue Basse-Wez, 145 à 4020 Liège.

### Ordre du jour

- 1) Deuxième évaluation du plan stratégique 2020-2022 et budget 2022
- 2) Lecture et approbation du procès-verbal.

Figure en annexe de la présente, une note de synthèse comportant un projet de délibération pour les points de l'ordre du jour.

Les annexes sont à votre disposition en se rendant sur <https://extranet.isosl.be>

Nom d'utilisateur **agisosl** Mot de passe **agisosl1812** – cliquer sur l'onglet en haut à gauche « mes documents - Assemblée générale ».

Ces annexes peuvent être envoyées par mail sur demande auprès du secrétariat du Conseil d'administration (Tél. : 04/341.76.51).

Compte tenu de la situation extraordinaire due à la crise sanitaire actuelle, le Conseil d'administration d'ISoSL a décidé, conformément au décret du 15 juillet 2021<sup>i</sup> et à la circulaire du 30 septembre 2021<sup>ii</sup>, d'organiser la séance de l'Assemblée générale du 16 décembre 2021 à distance.

**Nous nous permettons de vous rappeler qu'en vertu dudit décret, Il est impératif que vous nous communiquiez la délibération de votre conseil comportant le vote sur chaque point de l'ordre du jour.**

Nous vous remercions de bien vouloir nous communiquer ladite délibération **dès que possible et au plus tard le 15 décembre 2021.**

Toutes questions peuvent être posées par écrit avant la séance à l'adresse mail suivante : [l.faeck@isosl.be](mailto:l.faeck@isosl.be).

Conformément à l'article L1523-13§1<sup>er</sup> du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, la séance de l'Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, province ou CPAS associés. La participation citoyenne sera assurée par la publication sur le site internet d'ISoSL de l'ordre du jour et des documents associés avec la possibilité de poser des questions et de recevoir réponse par mail.

Par ailleurs, la séance sera diffusée en direct via le système microsoft teams et accessible via le lien repris sur le site internet d'ISoSL. Les intéressés sont donc invités à se rendre sur le site internet [www.isosl.be](http://www.isosl.be).

Nous joignons en annexe de la présente le courrier à destination des Conseillers.

Nous vous prions de croire, Madame/Monsieur le Bourgmestre, Madame/Monsieur le Président du Conseil Provincial, Madame/Monsieur le Président du Conseil de l'Action sociale, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'administration,



La Secrétaire  
Laurence FAECK



La Présidente,  
Maggy YERNA

---

<sup>i</sup> décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation en vue de permettre la réunion à distance des organes

<sup>ii</sup> circulaire du 30.09.2021 du Ministre du logement des pouvoirs locaux et de la ville relative à l'application des décrets du 15.07.2021 modifiant le CDLD, ainsi que la loi organique des CPAS en vue de permettre les réunions à distance